



© Didier Créte

TROIS QUESTIONS À...

Maître Bensoussan Avocat spécialisé en technologies numériques

1 *Doit-on avoir peur de perdre le contrôle de ses applications et données ?*

C'est une question d'agilité. Le Cloud doit pouvoir donner une réponse à ce caractère anxiogène qu'est la peur de cette perte de contrôle. La crainte est d'autant plus compréhensible que la législation informatique et libertés impose une extrême prudence à l'égard

de la sécurité des données personnelles et des transferts, sous peine de sanctions pénales du vendeur.

2 *Quel type de contrat prévoir ?*

Contrairement aux idées reçues, il est possible de contrôler le Cloud avec des définitions contractuelles sur le périmètre des données et des systèmes qui permettent de les suivre. On pourrait prévoir par exemple que les données ne soient utilisables qu'en Europe, pour éviter les flux transfrontières.

3 *Comment apprivoiser le Cloud ?*

On peut se rendre sur le Cloud et faire marchine arrière, les données demeurent disponibles. Elles sont dans des formats qui sont ouverts et standards. Avant de se lancer, il faut donc prévoir un processus qui soit réversible et ce, dans les mêmes conditions de fiabilité que le transfert initial vers les environnements virtuels (on parle alors de réversibilités technique et organisationnelle).